

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
 dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
 Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'expédition du procès-verbal, aux minutes de M^e Alexandre Eymin, notaire à Monaco, de la délibération prise, le 29 mai 1907, par l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme de Fabrication de Pâtes alimentaires de Monaco, tendant à apporter diverses modifications aux statuts de la dite Société et à autoriser celle-ci à contracter un emprunt de francs 300.000, sous forme d'émission d'obligations;

Vu la demande aux fins d'approbation de la dite délibération, présentée au nom de la dite Société, par M. J.-P. Otto, président de son Conseil d'administration;

Vu l'avis de M. le Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Société anonyme de Fabrication de Pâtes alimentaires de Monaco est autorisée :

1° à augmenter le chiffre de son capital social, qui sera porté à six cent mille francs (francs 600.000) divisés en six mille actions de cent francs chacune;

2° à étendre ses opérations à la minoterie et à la semoulerie;

3° et à prendre la dénomination de *Société anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco.*

ART. 2.

La Société est autorisée à émettre, par les soins de son Conseil d'administration, au moment où la Minoterie sera installée et fonctionnera à Monaco, pour trois cent mille francs d'obligations, au capital nominal maximum de cinq cents francs chacune, au taux minimum d'intérêt effectif de cinq pour cent l'an, remboursables en soixante annuités au plus de cinq mille francs chacune, par voie de tirage au sort annuel et avec faculté d'anticipation au profit de la Société.

ART. 3.

Sont également approuvées, en tant que de besoin, toutes autres résolutions de l'assemblée générale extraordinaire contenues audit pro-

cès-verbal, qui sera publié, ainsi que les présentes, conformément à Nos Ordonnances.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de Notre yacht *Princesse-Alice*, à Trondhjem (Norvège), le trois juillet dix-neuf cent sept.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
 Le Conseiller d'Etat délégué,
 BERTHET.

Par Ordonnance en date du 25 juillet 1907, M. Adolphe Fuhrmeister, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

S. A. S. le Prince de Monaco a daigné nommer membres des Commissions de quartier, instituées par l'Ordonnance sur l'Assistance médicale gratuite :

MM. le Comte Etienne Gastaldi,
 Adolphe Blanchy,
 (pour le quartier de Monaco-Ville).

MM. Félix Gindre,
 Robert Andréotti,
 (pour le quartier de la Condamine).

MM. Louis Neri,
 Gaston Rebours,
 (pour le quartier de Monte Carlo).

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 24 septembre 1907, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé D. E., né à Fano (Italie) le 20 juin 1854, cimenteur, demeurant en dernier lieu à Monaco, à six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le Trésor de Monaco
et la gens *Æmilia*AU III^e SIÈCLE

Le Trésor de Monaco sera exposé cette année dans une des salles du Musée anthropologique.

C'est à la famille Blanc que Monaco doit de le posséder encore.

Ce sera aussi grâce à la générosité de M. Camille Blanc, prenant à sa charge le meuble d'exposition, en concevant le plan et en ordonnant l'exécution, que le Trésor pourra être désormais offert à l'admiration du public.

Les travaux d'installation avancent rapidement sous la direction compétente de M. Robellaz.

Ce fut en décembre 1879, qu'en creusant les fondations du gazomètre de la Condamine, un lot d'objets en or fut inopinément rencontré.

« Nous venons de faire une magnifique découverte, écrivait le Gouverneur M. de Sainte-Suzanne; elle fera sensation dans le monde « savant. »

Transporté à Paris, le Trésor fut présenté à la Société des Antiquaires de France qui chargea deux de ses membres les plus illustres, M. le commandant Mowat et M. Héron de Villefosse, de l'étudier et d'en publier la description.

L'inventaire qu'on en dressa alors porte : 1° un petit buste d'homme, en or, creux à l'intérieur, déformé par un coup violent qui a défoncé la partie supérieure de la tête; 2° un bandeau d'or laminé, sans traces de soudure, couvert de reliefs obtenus au repoussé; 3° un bracelet en or, d'un seul morceau; 4° autre bracelet en or, composé de deux parties; 5° partie d'un bracelet en or, portant une décoration exécutée au repoussé, avec un fort relief; 6° trois armilles unies, formées d'une feuille d'or, polie et mince, qui sert d'enveloppe à un cercle plein, qui paraît être en *pâte de verre*; 7° un bracelet en jais, de forme parfaitement ronde; 8° six petites plaques en jais, décorées de rainures horizontales et percées, chacune, de deux trous parallèles dans le sens des rainures; 9° un bracelet en matière noire, très sèche et légèrement fendillée, composé de deux parties inégales dont les extrémités sont garnies d'armatures en or. Il est de forme ovale, et, par ses dimensions, ne peut convenir qu'à un bras féminin; 10° épingle en bronze; 11° petite monnaie de bronze méconnaissable; 12° un lot de neuf médailles d'or aux effigies de Plotine, Sévère-Alexandre, Caracalla (trois), Gallien (trois), Florian.

M. de Villefosse conclut : « Les pièces de ce trésor appartiennent à la toilette d'une femme. C'est aussi l'impression que produit la vue des bracelets n^{os} 7 et 9, certainement fabriqués pour des poignets féminins. Les autres bracelets n'ont pu être portés qu'à la partie supérieure du bras et

aux jambes (n° 6). On remarquera l'absence des bagues, des colliers et des boucles d'oreilles, qui, ordinairement, forment le fond de ces trouvailles de bijoux romains. » (Trésor de Monaco, *Notice sur les bijoux*, Paris, 1880.)

L'accord est unanime pour assigner à l'ensemble du Trésor la date du III^e siècle. Certaines pièces ne peuvent être plus récentes que 276 qui est l'année de l'avènement de Florian dont le nom figure sur une des médailles.

Comment ce trésor se trouve-t-il là, au bord d'un vieux chemin qui descend vers la mer ? Et depuis quand ?

M. Jolivot, secrétaire du Gouverneur de Monaco, supposait que l'enfouissement avait eu lieu sous Probus, au cours de la révolte de Bonosus et de Proculus ; mais, mis en présence de l'alternative entre un dépôt fait par le possesseur légitime et une cachette pratiquée par un voleur, il n'ose se prononcer. (*Annuaire*, 1880, p. 191.)

Quoiqu'il en soit « on peut sans crainte affirmer, ajoute M. de Villefosse, que c'est pendant le dernier quart du III^e siècle que ce trésor a été confié à la terre. » (*Notice*, p. 5.)

Ces conclusions sont matériellement inconciliables avec les renseignements transmis sur les circonstances qui entourent la découverte. Je copie la relation publiée en 1880 dans l'*Annuaire de Monaco* (p. 185) : « Contre les bâtiments de la distillerie (usine actuelle de refoulement), presque à fleur du sol, une motte d'argile, entraînée par les eaux, s'est détachée de la paroi septentrionale et a roulé dans l'excavation, en mettant au jour une série de monnaies et d'ornements romains en or, probablement cachés dans la terre à une époque reculée et que la date de la monnaie la plus récente (276) permet de faire remonter vers la fin du III^e siècle de notre ère. »

J'ai souligné les mots *presque à fleur du sol*, parce qu'il est constant que, au gazomètre de la Condamine, et j'en ai fait la constatation au mois de juin dernier à l'occasion de deux sépultures de l'ère romaine, il existe un intervalle stratigraphique de 1 m. 20 entre la surface du sol au XIX^e siècle et le niveau romain du IV^e siècle.

Comment donc attribuer au III^e siècle de notre ère le dépôt d'objets retrouvés *presque à fleur du sol* du terrain moderne ?

La question d'âge du dépôt n'est donc pas résolue et la réponse pourrait paraître embarrassante.

Mais nous savons, qu'antérieurement aux fouilles de 1879-1880, l'existence d'une zone cimetériale de l'époque romaine n'avait même pas été soupçonnée. Le terrain de la Condamine n'avait donc été, en aucun temps, profondément remué.

A quel moment de l'histoire moderne un fouilleur heureux a-t-il pu rencontrer ces richesses et les dissimuler sous une motte de terre en attendant l'occasion de s'en défaire ? La réponse est indiquée. A ma connaissance, les seules recherches qui aient historiquement atteint le sol romain, furent celles qu'on pratiqua, en 1606, à l'embouchure du ravin de Sainte-Dévote. La préoccupation archéologique y était étrangère ; on se borna à creuser les apports du torrent pour se procurer des matériaux à pied d'œuvre destinés à la reconstruction de l'église.

Cette fouille fut, d'aventure, la plus fructueuse qui ait été pratiquée dans la Principauté. Elle exhuma de nombreux monuments funéraires, pour la plupart chargés d'inscriptions se rapportant toutes à une famille qui avait tenu une place importante, sinon la principale, dans la petite communauté de plébéiens et d'esclaves qui vivait au III^e siècle et au commencement du quatrième sur le territoire de Monaco.

Au lieu des cercueils en tuiles, qui se rencontrent habituellement, les terrassements dégagèrent des *ossuaires* en pierre. Beaucoup furent brisés et introduits par morceaux dans la maçonnerie. Le curé Lanciareze constate, en les déplorant, ces actes de vandalisme, et tout ce que nous en savons ne nous a été conservé que par le souci qu'il a pris de nous transcrire quelques-uns des textes épigraphiques. Les inscriptions des urnes de pierres échappées à la destruction conservent les noms, la filiation, jusqu'à un certain point, la généalogie des membres d'une famille *Emilia*, qui a dû être le principe de la *recolonisation* de Monaco sous la domination romaine et dont l'étroit estuaire du torrent de Sainte-Dévote a été le lieu de sépulture familiale, le cimetière de droit privé.

La vie sociale n'ayant recommencé à Monaco que vers le milieu du III^e siècle, et les îlots cimetériaux, que les travaux récents ont révélés, ne remontant guère plus haut que le IV^e siècle, je suis enclin à penser que la seule famille qui ait pu acquérir et posséder un trésor d'orfèvrerie tel que celui de Monaco fut la famille *Emilia*.

Dans les cimetières des Révoires, de la Colle, de la Condamine, de Monte Carlo et du Carnier, les cercueils sont à *capanna*, c'est-à-dire en tuiles ; ils renferment un mobilier misérable : des hameçons, des épingles, des bagues en cuivre, des vieux sous usés ; jamais un monument dressé au-dessus du sol, à l'exception de deux marbres perdus, dont l'origine est suspecte. Au cimetière romain de Sainte-Dévote, au contraire, la collection de marbres funéraires a été grande, puisque on l'a exploitée comme une carrière, et nous allons voir que les *Emilii* poussaient jusqu'au ridicule la manie du cénotaphe.

Je ne crois pas trop m'avancer en fixant la demeure de cette famille sur la partie extrême du plateau des Moneghetti, que limitaient latéralement, autrefois, les ravins de Sainte-Dévote et de la Rayana. Là il a existé une villa, dont les débris se révèlent encore sur la tranche de terrain en bordure du *boulevard de l'Observatoire*. En déracinant un arbre, on y a découvert, il y a une trentaine d'années, une boucle d'oreilles en or et quelques monnaies d'argent. M^{gr} Theuret, ancien évêque de Monaco, possédait l'une d'elles. Ce terrain va être couvert de constructions. L'exploitation de ce sol, faite avec un peu de soin, apporterait, sans doute, en faveur de l'identification de ces libages informes avec la villa des *Emilii*, des preuves mieux établies que celle qui résulte de la lecture à rebours de l'abréviation MÆ d'une empreinte figuline inscrite sur un tessou d'amphore qui en provient.

Les *Emilii* étaient peut-être originellement étrangers au pays. Je déduis cette conjecture de ce que l'un d'eux est surnommé *le roux*. C'est une

caractéristique propre aux gens du Nord et qui ne convient guère aux Ligures.

Dès lors je ne m'éloignerais sans doute pas beaucoup de la vérité, en supposant que le chef de la famille des Emiles monégasques avait servi dans l'armée romaine. Nous savons que, dès le début de la guerre de Ligurie, un sénatus consulte avait prescrit le partage individuel du territoire conquis. Le plus souvent, ces distributions se faisaient au bénéfice des soldats que leurs services en rendaient dignes.

En lisant la notice de M. de Villefosse, on s'aperçoit que s'il insiste sur la conformation de certains bijoux du Trésor de Monaco, tels que des bracelets et des épingles, qui ne peuvent être que des parures de femme, en revanche, il passe, sans appréciations spécifiques, sur plusieurs autres attributs, dans lesquels M. de Sainte-Suzanne, qui a été un bon archéologue, avait reconnu d'emblée « des phalères, c'est-à-dire des décorations et récompenses, ayant appartenu à un tribun militaire des légions romaines de l'empereur Probus ». (Lettre publiée dans le *Figaro*, 15 décembre 1879.)

L'unité n'est pas de règle pour un trésor de famille, dont les éléments ont été, peut-être, longuement et péniblement amassés.

Marcus-Emilius Rufus (le roux) n'est pas seulement le chef de la famille qu'il a fondée, il en est le *grand homme*. Aussi longtemps qu'il y aura des Emiles à Monaco, ses noms se transmettront, en dépit des alliances, au mépris des usages reçus. De son mariage avec *Vettia Cupita*, il a, entre autres enfants, une fille qu'on nomme, en son honneur, *Emilia-Rufina*. Des filles de celle-ci, l'une, l'aînée, s'appelle *Emilia*, l'autre, la cadette, *Rufina*, et ainsi de suite, durant au moins trois générations. Les femmes mariées, non seulement n'ont pas adopté les noms de leurs maris, mais les filles issues de leurs mariages, et aussi bien leurs petites-filles, répudient le gentilice de leur propre père pour perpétuer le nom de l'aïeul.

On conviendra qu'un personnage dont le souvenir a si profondément tracé, a dû avoir une certaine importance. Les trois noms qu'il porte (bien que l'usage en soit déjà un peu vulgarisé à son époque) seraient déjà une marque de notabilité.

Les *Emilii* étaient païens.

Les privilèges qu'ils paraissent avoir le plus appréciés ont été celui de posséder un cimetière de droit privé et celui de se faire incinérer après leur mort.

Les filles font gentiment à leurs mères l'hommage d'un ossuaire pour renfermer leurs cendres quand elles mourront. Les mères leur rendent la politesse. Tous tiennent à être enterrés dans le cimetière de famille, où l'on n'admet aucun étranger.

Le domaine patrimonial étant très petit, les garçons vont chercher fortune ailleurs. On retrouve des *Emilii* un peu partout dans les environs. Quelques-uns se livrent au commerce, à la fabrication des tuiles notamment. A la Condamine, on a recueilli l'empreinte figuline du cachet élégant de *Caius Emilius Eutyclus*.

Eutyclus est le surnom peu commun d'un personnage qui joue un rôle dans l'histoire d'une jeune fille, qui, venue en Corse, où elle se trouve sans domicile ni famille, lui demande protection et loge sous son toit. L'hospitalité qu'elle reçoit

implique entre eux un lien de parenté, car la jeune fille est une chrétienne fervente et *Eutyclus* un païen endurci.

L'héroïne de cette histoire n'a pas de nom connu, la tradition l'appelle *Dévote*, qui n'est qu'un titre de religion. Elle est mise à mort en Corse. On rapporte son corps à Monaco et on l'enterre dans le cimetière païen, de droit privé, de cette famille *Emilia* que nous connaissons si jalouse de l'inviolabilité, d'ailleurs reconnue par la loi, de son domaine funéraire. Ceci se passait en 304. Il est difficile de ne pas voir dans sainte *Dévote* une *Emilia*, originaire de Monaco, et, étant donné le tempérament très fermé de cette famille, une petite-fille de *Marcus-Emilius Rufus*.

La légende de sainte *Dévote* n'a pas la valeur d'un document contemporain ; c'est vrai, mais la trame d'un acte authentique et sincère transparaît au travers de cette amplification touffue, et l'église élevée sous le vocable de la martyre, au cœur du cimetière à ossuaires païens de la descendance d'*Emilius Rufus*, est le seul monument de Monaco qui ait survécu aux invasions barbares et barbaresques.

Je résume en deux mots l'ensemble des considérations d'où je crois voir se dégager une relation entre le Trésor de Monaco et les *Emilii*.

Le Trésor est du III^e siècle ; il suppose un propriétaire riche, et on peut dire, presque à coup sûr, qu'il provient du vallon de Sainte-Dévote.

Or, au III^e siècle, la seule famille importante de Monaco est la famille *Emilia*. Les monuments ont prouvé qu'elle avait son cimetière privé dans le vallon de Sainte-Dévote, au III^e siècle. Et, réciproquement, les autres cimetières romains du sous-sol de Monaco sont remarquables par la pauvreté de leur mobilier funéraire et ne remontent pas plus haut que les IV^e et V^e siècles.

J'en conclus que le Trésor de Monaco, appartenant à la gens *Emilia*, avait été mis en dépôt dans un des tombeaux des membres de cette famille.

De toute antiquité le Génie des sépultures a été constitué le gardien des trésors.

L. DE VILLENEUVE
Directeur du Musée Anthropologique.

Le Dessèchement du Globe

La terre perd son eau !... Peu à peu la planète que nous habitons se dessèche et nos arrière-petits-neveux, si Paris existe encore à cette époque, pourront contempler le lit de la Seine, mais veuf de son eau !

Un des derniers comptes rendus de l'Académie des sciences a relaté la communication d'un géologue distingué, M. Martel, sur les eaux souterraines du pays basque. Ces eaux, nous apprend ce savant, qui se trouvent à une profondeur moyenne de cent cinquante mètres, ont une tendance à descendre plus bas encore, et à se perdre dans de gigantesques excavations inconnues. C'est là, d'après le correspondant de l'Académie des sciences, une nouvelle démonstration de la dessiccation de l'écorce terrestre.

Malheureusement, l'exemple rapporté par M. Martel n'est pas unique ; il y a trois ans, en effet, le prince Kropotkine faisait entendre un cri d'alarme à la Société de géographie de Londres, signalant, avec de nombreux documents à l'appui, les progrès du dessèchement de certaines parties du continent asiatique.

En France, de nombreuses constatations ont mis ce fait douloureux en lumière, que les rivières diminuent de volume, les sources étant infiniment moins abondantes qu'autrefois.

La campagne de Caen, par exemple, est à cet égard particulièrement privilégiée. « L'assèchement déjà considérable de cette région, nous apprend un de nos confrères, va s'accroître de plus en plus ; ce qu'il y a d'eau, apportée par les pluies, va s'enfoncer directement dans le sol et circuler souterrainement. Les rivières circuleront exclusivement sous terre, il n'y en aura plus à la surface. C'est là ce qui se passe toujours dans les terrains calcaires, que l'eau entame facilement... Multiplication de vallées sèches, creusement de cavernes, capture par celles-ci des rivières superficielles et substitution des rivières souterraines aux superficielles, tout cela marche de pair. Et le phénomène est général, et il se poursuit sans relâche. »

Il est évident que le déboisement, appliqué cruellement comme il l'est en France, a été pour quelque chose dans l'assèchement de certaines sources, mais la cause principale de la situation que nous signalons, c'est la modification incessante que subit la partie de l'écorce terrestre que nous foulons sous nos pieds, écorce perforée, remplie de fissures et où l'eau s'engloutit pour ne plus reparaitre !

Mais, en somme, objectera le lecteur, cette eau n'est pas irrémédiablement perdue, puisqu'elle n'abandonne pas, *qu'elle ne peut abandonner la planète*. Même si la chaleur du soleil doublait et triplait, ce qui provoquerait une formidable évaporation, nous ne perdriions pas *une seule goutte d'eau, puisque, à l'état liquide ou à l'état de vapeur, elle est retenue sur notre globe par les lois de l'attraction*. Or, puisqu'il nous reste, ce liquide dont ni les hommes, ni les animaux, ni les végétaux ne peuvent se passer, nous irons le chercher, s'il le faut, dans les entrailles de la terre, et grâce aux moyens mécaniques dont nous disposons, nous n'aurons pas de peine à l'en tirer. Nous pouvons donc, ou plutôt nos descendants de l'an 8000 pourront dormir tranquilles...

C'est ici le moment de faire un peu de géologie.

On sait que l'écorce terrestre est constituée par une série de terrains superposés, la partie centrale de notre globe étant en fusion, c'est du moins la science actuelle qui l'affirme. On rencontre d'abord, en s'élevant, les terrains primitifs, puis les terrains de transition, puis les terrains secondaires, puis les terrains tertiaires, puis les terrains quaternaires, enfin les terrains actuels. Tous ces terrains se subdivisent à leur tour en d'autres terrains, dont le détail ne saurait trouver place ici. Ce qu'il importe de savoir, c'est que toutes ces stratifications qui constituent l'écorce terrestre ont une épaisseur qu'on évalue à quarante mille mètres au maximum. Si l'on considère que le rayon moyen du globe est de 6.366.739 mètres, on ne manquera pas de trouver surprenant qu'une aussi mince couche que celle qui constitue la partie solide de la planète résiste aux pressions formidables dont elle est ou, pour être plus exact, dont elle doit être l'objet.

Quelques géologues enthousiastes, se basant sur ce fait d'expérience que la chaleur augmente d'un degré par trente-trois mètres d'épaisseur, ont déclaré *ex professo* que la température du centre de la terre était *d'au moins deux cent mille degrés*. Ils nous rappellent certains astronomes qui évaluaient à *dix millions de degrés* la température du soleil : or, il résulte de travaux récents que la chaleur de l'astre du jour ne dépasserait pas six mille degrés, ce qui est déjà fort coquet.

En somme, il est probable que la chaleur terrestre au-dessous de la partie solide oscille entre trois à quatre mille degrés, ce qui est suffisant pour que tous les corps que nous connaissons soient réduits à l'état gazeux. Le regretté M. Moissan l'a hautement démontré au moyen de son four électrique, que possèdent maintenant tous les laboratoires dignes de ce nom.

Même avec cette chaleur réduite à quatre mille degrés, déterminant des dilatations gazeuses d'une ampleur dont nous ne pouvons avoir l'idée, il paraît à peu près impossible que l'écorce terrestre, si peu homogène, si mince, comparativement au rayon terrestre, puisse résister à la poussée intérieure. Si elle résiste, c'est que la théorie du centre de la terre en fusion n'est, en effet... qu'une théorie...

Qu'il existe au sein du globe des parties en ignition, rien n'est plus certain, et les sources thermales le prou-

vent, mais beaucoup de géologues croient maintenant que le refroidissement a gagné la presque totalité de la planète. Sa densité, qui est de 5,48, l'eau étant prise pour unité, indique que les matières qui composent la partie centrale de la terre doivent être excessivement pesantes, puisque c'est à peine si ses couches superficielles ont une densité deux fois et demie supérieure à celle de l'eau. Et c'est là, selon nous, un motif de consolation pour ceux qui seraient tentés de plaindre nos successeurs. L'eau qui actuellement pénètre dans les profondeurs du sol, cette eau n'est pas perdue, et fût-elle à dix mille, à vingt mille pieds sous terre, les hommes sauront aller l'y chercher. De vastes mers d'eau douce se constituent peu à peu sous nos pieds, dont les lits sont peut-être formés d'immenses gisements de platine ou de tout autre métal (ne pas oublier l'extraordinaire densité terrestre), et on peut les considérer comme des épargnes pour l'an huit mille... ou plus.

En résumé, et c'est le principal, l'eau ne disparaît pas ; elle se déplace, et d'ici à ce qu'elle nous fasse faute, on a le temps d'aviser.

STATISTIQUE DE CÉRÉALES

La récolte des céréales en France en 1907. — Le *Journal officiel* publie les résultats approximatifs de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1907, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture transmis après les premiers battages.

Voici les chiffres généraux de cette statistique, ainsi que la comparaison avec les cinq dernières années :

ANNÉES	Surfaces ensemencées	Hectolitres	Quintaux
<i>Froment</i>			
1907....	6.528.884	130.376.689	101.698.263
1906....	6.516.758	114.500.653	89.457.681
1905....	6.509.711	118.212.850	91.585.285
1904....	6.528.898	105.305.575	81.549.339
1903....	6.478.728	128.385.530	98.784.618
1902. . .	6.563.711	115.530.692	89.240.038
<i>Méteil</i>			
1907....	138.705	2.474.380	1.840.026
1906....	148.681	2.290.293	1.714.481
1905....	150.301	2.518.896	1.869.307
1904....	153.719	2.400.251	1.776.398
1903....	160.688	2.766.035	2.038.424
1902....	169.192	2.743.703	2.016.292
<i>Seigle</i>			
1907....	1.250.486	20.642.752	15.074.073
1906....	1.252.540	17.771.002	12.926.370
1905....	1.269.450	20.480.080	14.881.746
1904....	1.272.465	18.374.519	13.378.728
1903....	1.297.227	20.421.790	14.765.163
1902....	1.331.755	16.580.719	11.598.338

La Conférence de la Tuberculose.

Parmi les travaux de l'actuelle conférence de la tuberculose, deux questions principales ont soulevé une longue discussion que nous résumerons : il s'agit de la déclaration obligatoire de la tuberculose et le prix de revient des sanatoriums. De nombreux orateurs ont pris la parole à ce sujet en s'appuyant sur d'intéressants documents.

Le professeur Schroetter a fait une conférence sur l'opportunité de rendre la déclaration obligatoire. Elle a déjà, d'après ce qu'il déclare, produit de bons effets dans certaines villes d'Angleterre. Dans les cas de décès et de déménagement, la déclaration serait obligatoire pour toutes les familles dont un membre serait atteint de la terrible maladie.

Le représentant de la Norvège à la conférence a rappelé que la déclaration y est obligatoire pour les cas de tuberculose contagieuse et de mort par tuberculose. La population s'y prête sans difficulté.

Cependant la plupart des autres orateurs ont été d'accord pour reconnaître que dans leurs pays respectifs, et notamment en France, le public n'est pas assez préparé à l'adoption d'une mesure de ce genre.

Il y a une sorte de « tuberculophobie » qui fait que

le tuberculeux mis à l'écart ou sortant d'un sanatorium trouverait difficilement à travailler et à se loger.

M. Freund, directeur de la Caisse d'assurance obligatoire contre l'invalidité de Berlin, a montré que là où fonctionne l'assurance ouvrière, il n'est pas nécessaire de recourir à la loi pour faire connaître les tuberculeux : ils viennent tout spontanément se faire soigner dans les dispensaires et les sanatoriums des assurances ouvrières qui les pensionnent ensuite s'ils ne sont pas guéris.

Finalement la conférence a voté des résolutions demandant aux législateurs de rendre la déclaration obligatoire en cas de décès par tuberculose, et émis le souhait que l'on institue progressivement la déclaration pour les cas de simple maladie. Mais pour rendre cette dernière mesure acceptable, il faudrait que des institutions de secours et d'assurance garantissent aux malades le traitement et la pension nécessaires.

La discussion sur le prix de revient des sanatoriums a été longue et documentée. Le but à poursuivre est d'arriver à construire des sanatoriums qui ne coûtent pas trop cher et dans lesquels l'entretien des malades ne soit pas non plus trop onéreux. Un certain nombre d'orateurs sont partisans du grand confortable ; d'autres demandent simplement l'extrême propreté, sans pour cela mettre l'ouvrier tuberculeux dans un milieu par trop différent de celui de son existence ordinaire, afin qu'il n'y ait pas pour lui de changement extrêmement pénible en cas de guérison. Une expérience un peu prolongée des installations existantes permettra sans doute de concilier ces deux tendances en les réunissant sur le terrain de l'hygiène.

NOTES D'UN CURIEUX

La langue universelle : Esperanto ou Noviolatin.

Est-ce à la cordialité tant désirée dans les relations internationales que l'on doit les efforts faits par certains chercheurs pour la découverte d'une langue qui permettrait à tous, en se comprenant mieux, de s'apprécier plus justement ? La chose peut être vraisemblable. Au volapük un peu barbare succéda un esperanto peu discuté parce qu'il semblait donner la solution du problème. Et voici qu'on nous annonce le noviolatin, création d'un professeur allemand, et qui serait à l'esperanto, ce que ce dernier était au volapük. Sa simplicité serait telle, en effet, que quelques jours suffiraient pour le connaître parfaitement.

Donnons à ce propos une statistique édifiante : l'anglais est parlé par 116.000.000 d'individus ; le russe, par 85.000.000 ; l'allemand, par 80.000.000 ; le français, par 58.000.000 ; l'espagnol, par 44.000.000 ; le japonais, par 40.000.000 ; l'italien, par 34.000.000, et, enfin, le chinois, par 360.000.000. sans compter toutefois les nombreux dialectes ne se rattachant à aucune langue mère ou procédant de plusieurs.

On peut croire, d'après ces chiffres, que le jour n'est pas encore proche qui verra ce milliard d'individus ne parler qu'une seule et même langue. Et le noviolatin, comme l'esperanto, ont encore tout le temps d'être détrônés.

Pour empêcher les excès de vitesse.

L'abus de la vitesse de la part de certains automobilistes est actuellement un sujet de préoccupation dans le monde entier et partout on recherche le moyen d'arriver à une réglementation capable de contraindre les chauffeurs à observer une allure modérée, sans toutefois nuire

au développement d'une industrie utile et qui tend de plus en plus à devenir indispensable.

Un Anglais propose le système suivant qui est peut-être un peu compliqué, mais qui nous semble pourtant susceptible de servir de base au remède désiré.

On établirait sur toutes les routes, à une vingtaine de kilomètres l'un de l'autre, des postes reliés entre eux téléphoniquement, auxquels les autos seraient obligés de s'arrêter pour se faire reconnaître et où par conséquent il serait facile de vérifier s'ils n'ont pas marché à une allure exagérée, puisque leur passage au poste précédent aurait été signalé. Un appareil spécial permettrait au gardien du poste de fermer la route en cas de besoin, pour arrêter les chauffeurs qui seraient tentés de leur brûler la politesse.

Un droit à déterminer serait prélevé à chaque poste et permettrait de faire supporter les frais de cette organisation nouvelle à ceux-là seuls des automobilistes qui voudraient « faire de la route ».

Ce système aurait dans tous les cas le triple avantage d'être absolument efficace, d'être facilement réalisable et de ne pas être onéreux pour les Trésors publics.

A propos de Carpeaux.

On prépare une résurrection de l'œuvre de Carpeaux au Salon d'Automne.

L'auteur du *Pêcheur Napolitain* sculpta, en 1858, cette charmante figure d'adolescent agenouillé, d'après un enfant qu'il avait un jour aperçu sur la grève de Naples, jouant avec une coquille.

Ce marbre, exposé au Salon de 1863, fut très admiré, et un riche amateur offrit au maître d'en acheter la propriété moyennant 5.000 francs. Carpeaux, pourtant bien pauvre à cette époque, lui fit cette réponse :

— 5.000 francs ! Mais, mon cher monsieur, je n'abandonnerais pas mon droit de reproduction, même pour 30.000 francs !

— Gardez votre marbre, alors, lui dit l'amateur, avec ces prétentions-là, vous mourrez sur la paille.

Or, dans la suite, le *Pêcheur Napolitain* rapporta plus de 300.000 francs à son auteur.

C'est d'ailleurs ce beau bénéfice qui lui permit de sacrifier 70.000 francs pour achever le *Groupe de la Danse* et 20.000 francs pour le *Bas-relief de Flore* !

Autographes de musicien.

Recueillons quelques chiffres d'une vente d'autographes de compositeurs, à Vienne.

Une partition pour chant et piano de *Fidelio*, portant simplement une dédicace de la main de Beethoven, a été payée 736 couronnes. Une étude de Chopin (le n° 2 de l'op. 10) a été adjugée à 1.240 couronnes. Le manuscrit de l'op. 116 de Brahms n'a pas été payé moins de 2.100 couronnes, et la bibliothèque de la ville de Vienne a dû déboursier 2.520 couronnes pour entrer en possession de trois « lieder » de Schubert, que l'on se disputait avec acharnement. Une partition gravée de *Tristan et Yseult*, de Wagner, revue et corrigée de sa propre main, a été adjugée à 1.200 couronnes.

Les lettres de Mozart ont atteint des prix élevés. L'une d'elles, adressée à sa femme et dans laquelle il lui signale la coïncidence du succès de la première représentation de la *Flûte enchantée* à Vienne et, le même jour, de la dernière représentation de la *Clémence de Titus* à Prague, a été payée 3.700 couronnes. Une lettre de Mozart père, où il annonce à un ami la naissance de son fils, le futur auteur de *Don Juan* et des *Noces*, a été adjugée 900 couronnes.

L'enthousiasme des amateurs a connu des excès singuliers : l'un d'eux a payé 620 couronnes un certificat par lequel Beethoven atteste qu'une certaine Thérèse Kaufmann a été à son service, en qualité de domestique, pendant tout un mois.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulevard du Nord

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
ET SIROPS
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest -- Téléphone 4-41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 22 au 29 septembre 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Havre	y. à vap. Princesse-Alice, monégasque	d'Arades de Peyriagues	Sur lest.
Gènes	vap. Astralia, ital.	Olivari	Fûts vides.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Newcastle	vap. Saga, finlandais	Sucksdorff	Houille.
Nice	y. à vap. Orta, fr.	Caratini	Sur lest.
Cannes	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Sable.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
St-Maxime	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Vin.

DÉPARTS du 22 au 29 septembre.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Australia, ital.	Olivari	Bière.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Saint-Tropez	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Fûts vides.
Cannes	b. Conception, fr.	Laune	Sur lest.
Id.	b. Virginie, fr.	Aune	Id.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Toulon	y. à vap. Princesse-Alice, monégasque	d'Arades de Peyriagues	Id.
San-Remo	y. à vap. Orta, fr.	Caratini	Id.

Imprimerie de Monaco — 1907

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PUBLICITÉ & AFFICHAGE

M^r G. Bérenger prévient sa nombreuse clientèle et ses amis qu'il est toujours seul concessionnaire de l'affichage à Monaco.